



onisep

SEPTEMBRE 2019

HANDI+

DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'EMPLOI

→ PRÉPARER SON PROJET DÈS LE LYCÉE
→ CONSTRUIRE SA VIE PROFESSIONNELLE

TOUTES LES ADRESSES POUR VOUS ACCOMPAGNER
EN RÉGION NORMANDIE



NORMANDIE

onisep



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

www.onisep.fr



→ ÉDITORIAL



Office national d'information
sur les enseignements et les professions,
établissement public sous tutelle
du ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse, et du ministère
de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Publication de l'Onisep : © Onisep septembre 2019

Directrice de la publication :
Frédérique Alexandre-Bailly

Directrice adjointe de la publication :
Marie-Claude Gusto

DÉLÉGATION RÉGIONALE

NORMANDIE

Délégué régional : Martial Salvi

Délégués régionaux adjoints : Anne-Catherine

Hamel (Site de Rouen), Mathias Martin (Site de Caen)

Rédaction : Anne-Fleur David (site de Caen),

Constance Milly (site de Rouen)

HANDICAP

Cheffe de service et responsable du projet :

Hélène Legault

Secrétariat de rédaction : Lydie Théophin

PARTENARIAT

Cheffe de département : Isabelle Dussouet

Responsable éditoriale partenariat :

Christine Courtois

ÉDITIONS CROSS-MÉDIA

Cheffe de département :

Sandrine Marcillaud-Authier

Rédaction : Sylvie Pelletreau

Administration technique éditoriale : Saliha Hamzic

Correction : Pauline Couillet

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Chef de département : Gilles Foubert

Documentation : Claire Magimel

FABRICATION

Responsable de service : Laurence Parlouer

Photogravure : Key Graphic (Paris)

Imprimeur : Jouve (Mayenne), sur papier certifié PEFC

STUDIO

Chef de service et direction artistique :

Bruno Delobelle

Maquette et mise en pages : Corinne Dastot

Iconographe : Christelle Michelet

Photo de couverture, copyright :

© gpoinstudio/iStock.com

PROMOTION, COMMERCIALISATION ET DIFFUSION

Onisep VPC - 12, mail Barthélemy-Thimonnier,
CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Internet : onisep.fr/lalibrairie

Relations clients : service_clients@onisep.fr

ISSN : 1772-2063

ISBN papier : 978-2-273-01510-3

ISBN numérique : 978-2-273-01511-0

Plan de classement Onisep : REDEF 00 000

Le kiosque : Emploi

Dépôt légal : septembre 2019

Cette publication a été réalisée dans
le cadre de la convention de partenariat
signée entre l'association HECA (Handicap
et Emploi au Crédit Agricole) et l'Onisep.

Reproduction, même partielle, interdite
sans accord préalable de l'Onisep.

Vous encourager à être ambitieux dans vos choix
d'études supérieures et de professionnalisation,
à hauteur de vos compétences, tel est l'objectif de
cette publication de la collection « Handi+ » de l'Onisep.

Elle vous donne des clés pour mener vos études dans de les
meilleures conditions et mieux connaître l'environnement
professionnel. À partir d'enquêtes de terrain et de témoignages,
elle offre des informations de portée nationale ou spécifiques
à chaque région, académie et bassin d'emploi.

De la scolarisation jusqu'à l'insertion professionnelle,
la collection « Handi+ » intègre dans des publications
modulaires toutes les étapes des parcours de formation.

Ce numéro, consacré aux études supérieures et à l'insertion
professionnelle des jeunes en situation de handicap,
atteste de l'engagement de tous les acteurs concernés
en vue de la qualification et de l'emploi que vous choisirez.

Donnez toutes leurs chances à vos compétences !

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY
Directrice générale de l'Onisep

France VILLETTE
Directrice générale adjointe
de la Fédération nationale
du Crédit Agricole



10-31-1316



SOMMAIRE

RÉUSSIR SES ÉTUDES SUPÉRIEURES

■ Objectif : poursuite d'études	2
■ Aménagements de la scolarité	4
■ Vie quotidienne	6
■ Aménagements des examens	8
■ Témoignage : Charles-Adrien, 25 ans, étudiant en odontologie (chirurgie dentaire)	9

ACCÉDER À L'EMPLOI

■ La loi de 2005 et l'emploi	10
■ Découvrir le monde professionnel	12
■ L'accompagnement vers l'emploi	14
■ Entrer dans la vie active	16
■ Un avenir accessible	18

EN RÉGION NORMANDIE

■ Études et handicap à l'université	20
■ Osez la mobilité internationale	22
■ Adresses utiles	24

OBJECTIF: POURSUITE D'ÉTUDES

À la suite de la loi du 11 février 2005, le nombre de jeunes en situation de handicap qui suivent des études supérieures a presque triplé. Comme eux, soyez acteur de votre projet !

Près de **30 000**

jeunes en situation de handicap suivent des études supérieures. Avec, à la clé, une meilleure insertion professionnelle.

ZOOM

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INCLUSIF

La loi du 22 juillet 2013, relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, a réaffirmé les objectifs de la loi de 2005 dans le domaine de l'inclusion des étudiants en situation de handicap. Depuis, près de 80 % des universités ont mis en place un « schéma directeur handicap ».

ZOOM

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis la rentrée 2015, les universités mettent en place le PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé). À partir d'une évaluation des besoins de l'étudiant, un document de suivi est établi par l'équipe plurielle de l'université, une équipe composée de différents types de compétences. Il mentionne les spécificités de la formation choisie, les aménagements nécessaires au bon déroulement des études et de la vie étudiante, et le projet professionnel du jeune. Révisé régulièrement, il favorise les échanges entre l'étudiant et la structure handicap de l'établissement.

CONSTRUISEZ VOTRE PROJET

Croyez à votre futur

Quel que soit votre projet de formation, concevez-le avec un ou plusieurs stages, en France ou à l'étranger.

Vous ne serez pas seul : l'enseignant référent de votre lycée, le psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale) rattaché à votre établissement, en lien avec le CIO (centre d'information et d'orientation), les structures handicap des établissements d'enseignement supérieur et les associations d'aide aux étudiants en situation de handicap sont à vos côtés pour vous aider à le construire et le réaliser.

Profitez des JPO (journées portes ouvertes) des établissements d'enseignement supérieur, des visites d'entreprises et des rencontres avec des étudiants, anciens étudiants ou professionnels, qui peuvent vous être proposées pour étayer vos vœux.

Une grande variété de métiers accessibles

La plupart des travailleurs en situation de handicap n'ont besoin d'aucune adaptation de leur environnement de travail. Cependant, de nombreuses solutions (humaines, techniques, organisationnelles, financières...) sont disponibles pour rendre accessible le métier que vous visez en adaptant votre poste de travail à vos besoins spécifiques.

A priori, tous les types de postes peuvent être occupés par une personne en situation de handicap. ■

PRÉPAREZ VOTRE RENTRÉE

Ne vous censurez pas ! Vous avez le droit de vous inscrire à toute formation de l'enseignement supérieur si vous remplissez les conditions requises. Il n'y a aucune limite d'âge, il est donc toujours temps de reprendre des études. De plus, en cas d'échec ou de désintérêt pour une filière, il est toujours possible de se réorienter : il existe des passerelles entre les filières de l'enseignement supérieur.

En amont : anticipez !

Il faut du temps pour monter et mettre en place son projet... Vous devez respecter le calendrier des inscriptions, en sachant que vous aurez des dossiers spécifiques à constituer.

Pour faciliter votre accueil dans les formations que vous envisagez, renseignez-vous préalablement sur les mesures d'accessibilité et de compensation pour le déroulement de vos études dans les établissements que vous sollicitez.

Pour connaître la procédure concernant l'accompagnement pédagogique



© GOODLUTZ/STOCK.ADOBE.COM

dont vous pouvez bénéficier, contactez, dès la formulation de vos vœux sur Parcoursup, la structure d'accueil des étudiants en situation de handicap des établissements envisagés. Cette démarche est nécessaire pour que vous puissiez tenir compte, dans vos choix, des différentes possibilités d'environnement des études offertes par les établissements d'enseignement supérieur. Pour mettre en place votre accompagnement quotidien (auxiliaire de vie, transport...) et faire éventuellement une demande de PCH (prestation de compensation du handicap), vous devez vous adresser à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) de votre domicile. Ces démarches doivent être effectuées le plus tôt possible dans l'année de terminale.

Contactez l'établissement sitôt vos résultats reçus

Pensez, dès l'obtention du bac ou votre admission dans une filière d'études supérieures, à avertir le personnel de la structure handicap de l'établissement demandé ou obtenu afin qu'il prépare votre accueil à la rentrée dans les meilleures conditions. ■

ZOOM

PARCOURSUP ET SITUATION DE HANDICAP

Un référent handicap est indiqué pour chaque formation inscrite sur Parcoursup. L'étudiant peut, s'il le souhaite, remplir une fiche de liaison destinée à la CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur), dans la rubrique « Scolarité » du dossier Parcoursup. Cette fiche précise les modalités d'accompagnement dont le jeune a bénéficié pendant son parcours dans le secondaire, et les informations qu'il lui paraît utile de communiquer sur sa situation de handicap et ses besoins. En cas d'affectation non compatible avec ses besoins particuliers, le candidat en situation de handicap a droit au réexamen. Enfin, le **numéro vert 0 800 400 070 de la plateforme Parcoursup** est également accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

Lexique

CAES : Commission d'accès à l'enseignement supérieur

CIO : centre d'information et d'orientation

JPO : journées portes ouvertes

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

PAEH : plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé

PCH : prestation de compensation du handicap

Psy-EN : psychologue de l'Éducation nationale

Élisa, étudiante à l'université Paris 10

« Je suis en 1^{re} année de licence économique et sociale. Les premiers mois passés en filière AES (administration économique et sociale) m'ont permis de me rendre compte que je préférais les matières juridiques. À la fac, tout est une question de motivation. C'est la raison pour laquelle j'envisage de me réorienter vers une licence en droit. Cette filière me convient parce que c'est très structuré, très réfléchi. Comme j'ai une bonne mémoire, je pense que cela me correspond bien : un métier de communication et de bureau, compatible avec mes difficultés de déplacement. J'ai intégré une résidence universitaire adaptée et bénéficie d'un accompagnement pour les actes de la vie quotidienne tout en étant autonome. Une preneuse de notes m'aide pour mes cours. Grâce au responsable handicap de l'université, j'ai pu obtenir des aménagements de mon emploi du temps et pour les examens. »

Retrouvez le témoignage vidéo d'Élisa et d'autres jeunes sur <http://oniseptv.onisep.fr>.

AMÉNAGEMENTS DE LA SCOLARITÉ

La loi impose aux établissements d'enseignement supérieur de mettre en place les aménagements nécessaires à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, à l'organisation et au déroulement de leurs études. Un préalable : faites-vous connaître !

ZOOM

CHARTRE UNIVERSITÉ-HANDICAP

La charte université-handicap a permis d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap à l'université. Signée en 2012, elle affirme « la consolidation des dispositifs d'accueil des étudiants handicapés et le développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés, dans l'ensemble des cursus universitaires (de la licence jusqu'au doctorat, notamment au travers de contrats doctoraux dédiés) et vers l'insertion professionnelle ».

ZOOM

MODALITÉS PARTICULIÈRES POUR L'IUT

L'IUT (institut universitaire de technologie) fait partie de l'université ; il faut donc vous adresser au responsable du dispositif d'accueil des étudiants en situation de handicap de l'université.

Céline Martin,
responsable de l'espace
handicap de l'université
de Rouen Normandie

« Dès février, l'espace handicap est à la disposition des lycéens en situation de handicap et leur fournit des informations sur les dispositifs existants. À la rentrée, ils doivent prendre contact avec nous pour la mise en place des aides et aménagements d'études. Notre accompagnement concerne tous les aspects de la vie étudiante. »

À QUI ET À QUEL MOMENT DEMANDER ?

Toutes les aides pédagogiques sont du ressort des établissements d'enseignement supérieur. En revanche, les aides humaines pour la vie quotidienne relèvent toujours de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Contactez l'établissement visé le plus tôt possible, en janvier de votre année de terminale par exemple, afin de vous renseigner sur les différentes possibilités d'aide. Notez que les études peuvent être plus étalées dans le temps, en cas de grande fatigabilité notamment. L'aménagement de durée est à envisager avec la mission handicap de l'établissement d'enseignement supérieur. ■

À L'UNIVERSITÉ

Chaque université est dotée d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap, en lien étroit avec une équipe plurielle (enseignants, étudiants, services de la scolarité et de la médecine préventive, associations...). Après évaluation de vos besoins, la structure d'accueil met en place des aides pédagogiques et des accompagnements parmi les suivants :

- aides techniques : prêt de cartes de photocopie, transcription en braille, prêt de matériel adapté, etc. ;
- aides humaines : des étudiants preneurs de notes (bénévoles ou rémunérés), des tuteurs pédagogiques

assurant des cours de soutien, des lecteurs à haute voix d'ouvrages et/ou des professionnels spécifiques tels que des interprètes en LSF (langue des signes française) ou des codeurs LPC (langue française parlée complétée), par exemple. Pour obtenir l'aide d'un accompagnateur dans votre quotidien (repas, toilette, déplacements...), vous devrez faire une demande de PCH (prestation de compensation du handicap) auprès de la MDPH ;

- aménagement de vos examens (voir p. 8) ;
- accompagnement dans vos démarches administratives (voir p. 13) : la structure d'accueil peut vous proposer un accompagnement dans vos recherches de stage avec l'observatoire de l'insertion professionnelle, ou le BAIP (bureau d'aide à l'insertion professionnelle) ;
- accessibilité : repérage visuel au sein des bâtiments en fonction de votre filière, accès à vos salles de cours, aide au travail en bibliothèque... ■

AU LYCÉE

En STS (section de techniciens supérieurs) comme en CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles), vous continuez à bénéficier des mêmes aides et du même suivi qu'en terminale. Votre PPS (projet personnalisé de scolarisation) se poursuit. Renseignez-vous au préalable sur les aménagements possibles pour les examens ou les concours. ■

EN GRANDE ÉCOLE

Dans les grandes écoles d'ingénieurs et de commerce ainsi que dans les écoles spécialisées, il existe un référent handicap



auquel vous devez vous adresser, à défaut tournez-vous vers la direction, dès que vous envisagez de poursuivre vos études dans ces écoles. Leurs JPO (journées portes ouvertes) sont également l'occasion de nouer un premier contact, dès votre année de 1^{re} au lycée. ■

EN CFA (CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS)

Si vous êtes reconnu handicapé par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) de la MDPH et que vous souhaitez vous former en apprentissage, votre contrat comporte des dispositions spécifiques :

- absence de limite d'âge supérieure pour commencer une formation ;
- durée prolongée : si votre situation de handicap l'exige, la durée du contrat peut

être augmentée d'un an au maximum ;

- rémunération : si votre formation est prolongée en raison de votre situation de handicap, votre rémunération est majorée de 15 %. Vous pouvez également cumuler votre salaire avec l'AAH (allocation aux adultes handicapés) dans la limite d'un plafond ;
- accompagnement personnalisé : le CFA vous aide dans la recherche de l'entreprise d'accueil ainsi que pour les aménagements pédagogiques. Si vous ne pouvez pas fréquenter le CFA, vous pouvez, sur autorisation, suivre les enseignements à distance ;
- aménagement de votre poste de travail : l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) peuvent financer des aides techniques et humaines pour adapter votre poste de travail (voir p. 10). ■

Lexique

AAH : allocation aux adultes handicapés

Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

BAIP : bureau d'aide à l'insertion professionnelle

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

LPC : langue française parlée complétée

LSF : langue des signes française

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

PCH : prestation de compensation du handicap

ZOOM

UNE NOUVELLE CHARTE DANS LES GRANDES ÉCOLES

Une première charte grandes écoles-handicap, signée en 2008, a permis de créer un réseau de référents handicap dans les établissements membres de la CGE (Conférence des grandes écoles). La deuxième a été signée le 11 février 2019. Elle vise à favoriser un parcours inclusif, du lycée jusqu'à l'emploi, à promouvoir une vie étudiante inclusive, à garantir l'accès au sport, et à accompagner la mobilité des étudiants.

Fabiola, étudiante à l'EM Normandie

« **Atteinte d'une surdité moyenne, et portant des appareils auditifs, les difficultés que je rencontre concernent la compréhension orale en langues étrangères. Mes professeurs en ont été informés dès le début de l'année par le responsable du pôle égalité des chances-diversité de mon école. Des aménagements ont été mis en place pour les exercices audio en cours ou les examens oraux (port du casque audio, multiplication du nombre d'écoutes, temps supplémentaire). Grâce à cela, je n'ai pas de difficultés particulières. J'ai la chance de réussir à m'adapter rapidement. Pour m'intégrer, j'ai choisi de m'inscrire dans une association, ce qui me permet de rencontrer d'autres étudiants.** »

Retrouvez le témoignage de Fabiola et d'autres jeunes sur www.onisep.fr/handicap.

VIE QUOTIDIENNE

Le Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) et la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) sont vos principaux interlocuteurs pour tout ce qui concerne votre quotidien : logement, restauration, aides financières et transport.

ZOOM

LE PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ

C'est l'un des objectifs de la loi du 11 février 2005. Toute personne, quelle que soit sa situation de handicap, doit pouvoir accéder aux locaux d'habitation, aux ERP (établissements recevant du public), aux installations ouvertes au public, aux lieux de travail, mais aussi aux transports et aux nouvelles technologies. Pour respecter l'échéance aujourd'hui fixée à 2024, l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) est obligatoire pour les ERP. Il permet à ceux qui ont déposé leur projet en préfecture de travailler dans un calendrier précis avec un engagement financier. La loi étend également cette obligation à toute la chaîne de déplacements. Consultez le site ministériel : www.developpement-durable.gouv.fr/politiques/accessibilite.

ZOOM

LE PLAN ÉTUDIANT

La loi Orientation et réussite des étudiants du 8 mars 2018 prévoit un accès facilité à l'enseignement supérieur, un 1^{er} cycle réformé, des conditions de vie améliorées. L'accompagnement renforcé des bacheliers, le dispositif Parcoursup d'accès à l'enseignement supérieur, la personnalisation des parcours et la création de cursus innovants, ainsi qu'une vie étudiante facilitée sont quelques-uns des axes de ce plan. L'accompagnement des étudiants en situation de handicap en fait partie.

AIDES DU CROUS

Logement

Si vous habitez loin du lieu de vos futures études, vous pouvez faire, en terminale, une demande de logement au Crous, qui dispose de chambres et de logements spécialement aménagés pour les étudiants en situation de handicap.

Restauration

Les services de restauration universitaire sont également gérés par le Crous. La diversité des plats permet de composer des menus adaptés. Si besoin, contactez le Crous pour mettre en place une solution individualisée.

Bourse d'enseignement supérieur

La bourse est attribuée en fonction de critères sociaux (revenus des parents, situation de handicap) à un étudiant pendant 7 ans ou durant la totalité de ses études supérieures, sous certaines conditions. La reconnaissance de votre situation de handicap par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ouvre droit à 3 ans de plus, soit 10 ans.

Votre demande de bourse se fait via le « dossier social étudiant » à demander sur le site du Crous (voir « Conseil » p. 7). Le statut de personne en situation de handicap ouvre droit à des points supplémentaires. ■

PRESTATIONS DE LA MDPH

PCH (prestation de compensation du handicap)

La PCH vise à compenser l'ensemble des surcoûts liés à votre handicap. C'est une aide mensuelle attribuée, selon vos besoins, par la CDAPH, instance décisionnelle de la MDPH ou de la MDA (maison départementale de l'autonomie).

Elle couvre vos besoins dans sept domaines : les aides humaines ; les aides techniques ; les aides animales ; l'aménagement du logement ; l'aménagement d'un véhicule (le vôtre ou celui de vos parents) et le surcoût lié à votre transport ; vos charges spécifiques (achat de nutriments pour un régime particulier, par exemple) ; vos charges exceptionnelles (accompagnant pour un voyage scolaire...).

AAH (allocation aux adultes handicapés)

L'AAH est attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est d'au moins 80 %, ou compris entre 50 % et 79 %, et pour laquelle la CDAPH reconnaît une restriction substantielle et durable de l'accès à l'emploi. ■



AIDES POUR LES TRANSPORTS

Si vous ne pouvez pas utiliser les transports en commun du fait de votre handicap, vos frais de transport de votre domicile à votre lieu d'études peuvent être pris en charge. Pour cela, votre handicap doit être reconnu par la CDAPH.

Vos frais sont alors assumés par les services du département de votre lieu de résidence ou par Ile-de-France Mobilités dans les départements franciliens. Renseignez-vous sur la procédure propre à votre département.

Aides complémentaires

Dans le cadre d'un stage obligatoire en entreprise pendant vos études supérieures, l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) peut accorder des aides ponctuelles pour vos trajets, l'aménagement d'un véhicule ou le surcoût de votre permis de conduire. Elle intervient toujours en complément des aides de droit commun. ■

Lexique

AAH : allocation aux adultes handicapés

Ad'AP : agenda d'accessibilité programmée

Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Crous : centre régional des œuvres universitaires et scolaires

ERP : établissement recevant du public

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

MDA : maison départementale de l'autonomie

PCH : prestation de compensation du handicap

CONSEIL

EFFECTUER VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT

À partir du 15 janvier, effectuez une demande en ligne sur le site **www.messervices.etudiant.gouv.fr**.

messervices.etudiant.gouv.fr.

Vous aurez à remplir un dossier papier appelé « dossier social étudiant ». Joignez-y un courrier expliquant clairement vos besoins et le justificatif de reconnaissance de votre handicap. Si vous n'êtes pas reconnu par la MDPH, fournissez une lettre de votre médecin attestant vos besoins. Vous avez droit, comme tous les étudiants, à quatre vœux. Un seul dossier suffit pour les quatre. Pour une demande hors de votre région, vous pouvez solliciter l'assistant social du Crous de la région concernée pour des informations complémentaires.

AMÉNAGEMENTS DES EXAMENS

Dès que votre handicap est reconnu, vous pouvez bénéficier d'aménagements spécifiques pour passer les examens ou les concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur.

QUELS EXAMENS ?

Les aménagements d'examens continus ou finals concernent tout type d'épreuve, qu'elle soit ponctuelle, écrite, orale ou même pratique. Faites connaître vos besoins au service d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou au référent handicap de votre établissement. ■

DÉMARCHES À EFFECTUER

Vous devez transmettre votre demande d'aménagement au médecin désigné par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), par l'intermédiaire du SUMPPS (service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé), aussi appelé SSU (service de santé universitaire), ou du médecin de l'établissement que vous fréquentez. Et ce, le plus tôt possible, de préférence au moment de

l'inscription à l'examen ou au concours concerné. Cette demande comprend des informations médicales et des éléments pédagogiques, comme, au lycée, le PPS (projet personnalisé de scolarisation), ainsi que la présentation des aménagements...

Il est possible d'envoyer en parallèle au service des examens concerné une copie de votre demande pour information, sans joindre les éléments médicaux.

Après examen de votre demande, le médecin de la CDAPH rend un avis. Ensuite, c'est le président de l'université ou le directeur de l'école qui décide des aménagements accordés. ■

AMÉNAGEMENTS POSSIBLES

En fonction de l'évaluation de vos besoins spécifiques, des aménagements très divers peuvent être mis en place. En voici quelques exemples.

Adaptation des épreuves

- Le temps de composition peut être augmenté jusqu'à un tiers, voire plus, selon votre situation.
- La nature de l'épreuve peut être adaptée ou une épreuve de remplacement proposée, si le règlement d'examen le permet.
- Si besoin, vous pouvez obtenir une dispense totale ou partielle d'une épreuve.
- La passation des épreuves peut être reportée à la session de remplacement ou étalée sur plusieurs sessions annuelles consécutives.

Conditions matérielles

- La salle d'examen doit être accessible, les toilettes aménagées, l'infirmerie proche, etc.
- L'installation matérielle dans la salle d'examen doit vous permettre de travailler dans de bonnes conditions : espace suffisant, salle particulière au besoin, possibilité d'y déjeuner, etc.
- Les pauses entre deux épreuves ou pour prendre les repas doivent être suffisantes.

Aides techniques

- Vous pouvez avoir l'autorisation d'utiliser des matériels spécifiques, comme un ordinateur équipé de logiciels, une plage braille, etc. Au besoin, vous utiliserez votre propre équipement, sinon c'est le service des examens qui vous fournira le matériel nécessaire.
- Si vous avez des difficultés à vous exprimer oralement, vous pourrez communiquer par écrit ou utiliser un ordinateur.
- La présentation des sujets peut également être adaptée. Pour les candidats déficients visuels par exemple, les sujets peuvent être transcrits en braille ou en gros caractères, aussi bien pour les épreuves orales qu'écrites.

Aides humaines

- Si vous ne pouvez pas écrire à la main ou avec votre propre matériel, vous pouvez bénéficier d'un secrétaire qui écrira sous votre dictée.
- Si vous êtes sourd ou malentendant, vous pouvez bénéficier de l'accompagnement d'un interprète en LSF (langue des signes française), d'un codeur LPC (langue française parlée complétée) ou d'un enseignant spécialisé maîtrisant un de ces modes de communication. ■

Lexique

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
LPC : langue française parlée complétée
LSF : langue des signes française
PPS : projet personnalisé de scolarisation
SSU : service de santé universitaire
SUMPPS : service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé



© ONISEP TOULOUSE

CHARLES-ADRIEN, 25 ans, étudiant en odontologie (chirurgie dentaire)

Persévérer et savoir s'entourer

Sa ténacité et le soutien de nombreux partenaires (mission handicap de l'université, CHU, professeurs, entreprises) permettent à Charles-Adrien une réussite scolaire et professionnelle.

➤ Mon parcours

« Après un bac S sans mention et souhaitant devenir chirurgien-dentiste, j'ai passé le concours très sélectif de la PACES (1^{re} année commune aux études de santé), sans succès. Je prévoyais de le retenter mais j'ai eu un grave accident qui m'a rendu paraplégique à l'âge de 19 ans. Malgré une longue rééducation, j'étais toujours décidé à repasser le concours. Et j'ai bien fait ! Je suis actuellement en 4^e année dans la filière chirurgie dentaire, où je commence à travailler en tant qu'externe au CHU (centre hospitalier universitaire) de Toulouse. »

➤ Des aménagements sur mesure

« En 2^e année à l'UPS (université Toulouse III-Paul Sabatier), il a fallu adapter les salles de TP (travaux pratiques) : les dentistes utilisent une pédale qui active tous les instruments rotatifs dentaires, impossible à utiliser pour moi. Avec l'aide de la responsable de la mission handicap de l'université et l'apport financier des partenaires de la convention Atouts pour tous, un fauteuil de soins à commande manuelle (prototype) a été acheté aux États-Unis. J'ai ainsi pu poursuivre mes études. Par la suite, en stage de 4^e année, avec le soutien du chef de service d'odontologie du CHU, les box ont été agrandis afin que j'aie suffisamment d'espace pour me déplacer autour du fauteuil du patient. On peut désormais soigner des patients à mobilité réduite (en fauteuil ou brancard), former et accueillir des praticiens paraplégiques comme moi. Un dispositif unique en Europe ! »

➤ Mon vécu, mes aspirations

« Je me sens comme n'importe quel autre étudiant avec, certes, un sens plus développé dans l'organisation de mon emploi du temps. Ma vie ne se définit pas par le handicap. Mon objectif après l'accident : me réapproprier mes projets d'études et d'activité professionnelle, retrouver mes amis, mes entraînements d'athlétisme, mes sorties préférées... L'année dernière, j'ai participé aux marathons de Toulouse et de Paris, et je suis retourné dans la fosse au festival de musique Garorock. De grands moments ! Et côté études, je ne compte pas en rester là. J'aimerais approfondir mes connaissances en parodontologie ou en implantologie, via des diplômes universitaires. Tout est possible ! »



« Après un échec, il faut aller de l'avant et savoir bien s'entourer, tant au niveau de l'administration que des amis, ce sont des moteurs essentiels ! »



ZOOM

**DR LAURENCE CADIEUX,
CHARGÉE DE MISSION HANDICAP
À L'UPS DE TOULOUSE**

« J'ai connu Charles-Adrien alors qu'il était encore en rééducation. Il a ainsi pu prendre de l'avance dans l'information et/ou l'inscription pour les études et l'accessibilité aux amphis, le logement adapté et domotisé, les soins, l'accès au sport, etc. Concernant les adaptations, dès la 2^e année d'odontologie, elles ont toujours été examinées l'année précédente, seul moyen d'être capable de réagir le jour de la rentrée. Ce garçon volontaire et plein d'humour reste pour moi un exemple positif à montrer aux futurs étudiants en situation de handicap... et surtout une très belle rencontre ! »

LA LOI DE 2005 ET L'EMPLOI

La présence des personnes en situation de handicap s'est progressivement renforcée avec les lois successives, aussi bien en entreprise que dans la fonction publique.

5,61 %

des salariés de la fonction publique sont des travailleurs handicapés.

Source : FIPHFP, 2019.

ZOOM

L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CHIFFRES

Les personnes en situation de handicap occupent 3,8 % des emplois dans le secteur privé et 5,61 % dans le public. Tous niveaux d'études confondus, leur taux de chômage reste encore important. Mais, à compétences et diplômes équivalents, il est presque identique à la moyenne nationale dans les secteurs d'activité qui recrutent. Preuve de la mobilisation des entreprises : 80 % des établissements privés de 20 salariés et plus emploient au moins une personne handicapée ; et les contributions versées à l'Agefiph par les employeurs qui n'atteignent pas le quota des 6 % ont baissé de 30 % depuis 2008.

DONNER À CHACUN UNE PLACE DANS LA SOCIÉTÉ

L'obligation légale de 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises privées et les établissements publics de plus de 20 salariés, instaurée par la loi du 10 juillet 1987, a été le déclencheur d'actions en faveur de leur emploi. Cette obligation a été renforcée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette dernière a pour but de permettre à chaque personne en situation de handicap de trouver sa place dans la société, notamment par l'insertion professionnelle. Maintenant, les employeurs se mobilisent, en recherchant avant tout des compétences. ■

ACCESSIBILITÉ ET COMPENSATION

La loi du 11 février 2005 a introduit des concepts importants : l'accès à tout pour tous et le droit à la compensation du handicap ou des conséquences des incapacités. C'est l'inadaptation de l'environnement face aux incapacités de la personne qui crée une situation de handicap, d'où la nécessité de l'adapter pour le rendre accessible. La notion d'accessibilité est aussi élargie

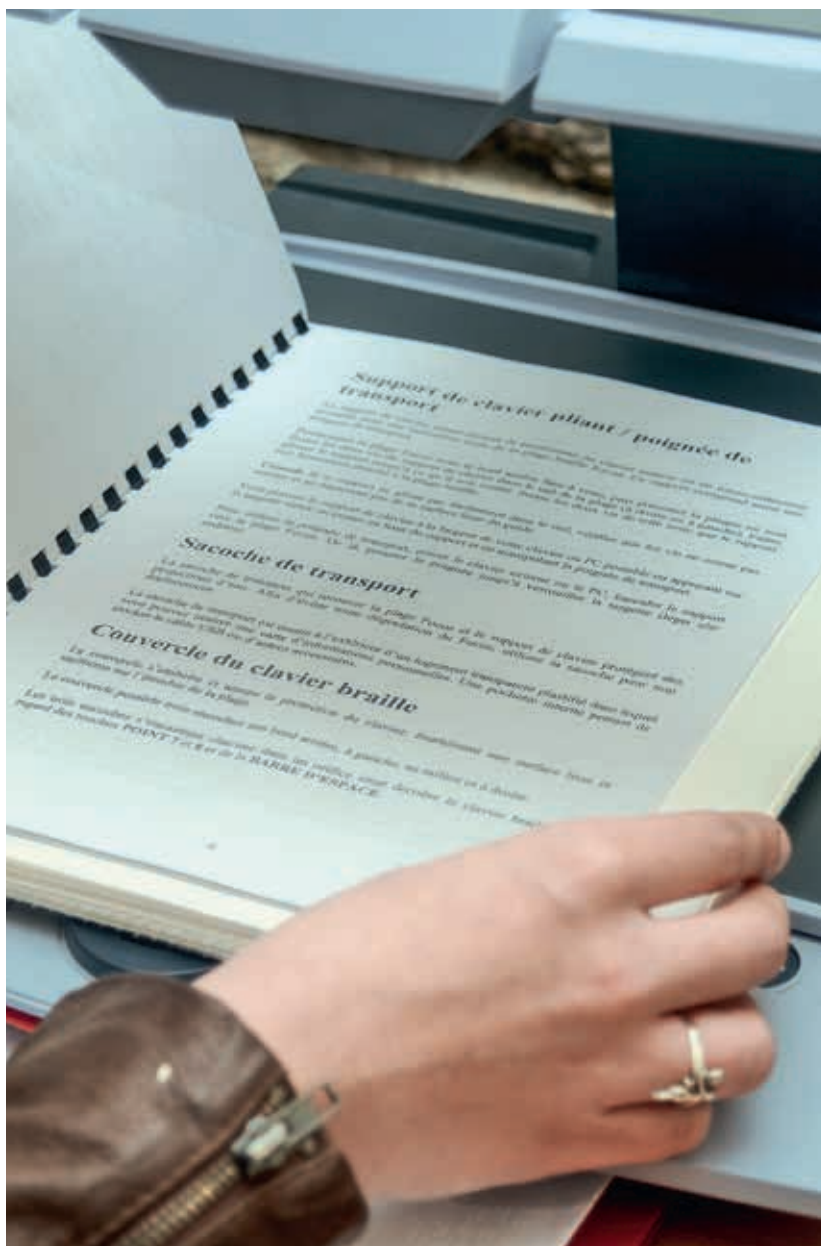
à la communication, aux outils de travail et aux lieux de restauration, pour tous les types de handicap (voir pp. 18 et 19). Parallèlement, la compensation personnalisée des contraintes liées au handicap par des aides techniques et humaines permet de rétablir l'égalité des droits et des chances pour tous. ■

PALLIER LES CONTRAINTES LIÉES AU HANDICAP

L'employeur doit prendre en compte vos besoins spécifiques en fonction des situations de travail dans lesquelles vous évoluerez. Après votre recrutement, des propositions d'aménagement de poste vous seront faites par le médecin du travail et après visite éventuelle d'un ergonome. ■

DES STRUCTURES POUR LES ENTREPRISES ET LES SALARIÉS

Des structures nationales, comme l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), aident,



© EMMANUELLE DAL'SECCO/ONISEP

conseillent et accompagnent les travailleurs en situation de handicap et les entreprises privées. Elles peuvent vous proposer des aides pour construire votre projet professionnel, accéder à l'emploi, le conserver et compenser votre handicap. Les entreprises peuvent aussi bénéficier auprès de ces structures d'un diagnostic et d'un accompagnement dans la réalisation et le financement de l'adaptation de votre poste de travail. Pour la fonction publique, c'est le FIPHFP (Fonds pour l'insertion

des personnes handicapées dans la fonction publique) qui est chargé d'accompagner et de soutenir les travailleurs en situation de handicap, ainsi que les employeurs des trois fonctions publiques (d'État, territoriale, hospitalière). La mise en œuvre de politiques d'inclusion professionnelle s'effectue alors par le biais de conventions et d'aides financières, techniques ou humaines. Vous pouvez accéder à la fonction publique par concours ou par la voie contractuelle, avec une modalité spécifique de recrutement. ■

Lexique

Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

CONSEIL

OSEZ L'ALTERNANCE !

Le contrat de professionnalisation comme le contrat d'apprentissage permettent d'alterner des périodes en entreprise et des périodes de formation en CFA (centre de formation d'apprentis), en lycée professionnel mais aussi à l'université et/ou en grande école. L'alternance constitue une réelle voie de qualification et d'accès à l'emploi. Depuis 2013, l'Agefiph a mis en place un plan de développement de l'alternance qui a permis une augmentation de 24 % des contrats signés par des personnes handicapées par rapport à 2012. De plus, 3 mois après la fin de leur contrat, 60 % des personnes en situation de handicap ayant suivi une formation en apprentissage et 53 % de celles qui ont suivi une formation en contrat de professionnalisation étaient en emploi.

Charlotte,
étudiante en alternance,
à l'EM Normandie

« Je suis acheteuse projet en alternance dans une PME. Pour trouver mon contrat, j'ai été accompagnée par mon école qui m'a mise en relation avec une entreprise dont les besoins correspondaient à ma recherche. Côté aménagements en entreprise, j'ai tous les vendredis après-midi de libre, pour mes rendez-vous médicaux. Lors d'hospitalisations, mon tuteur est au courant bien à l'avance et peut s'organiser autrement. J'essaie au maximum d'anticiper. Et lors de coups de mou, "l'esprit PME" prend le dessus. Je m'entends très bien avec mes collègues. Même s'ils ne sont pas au courant de toute mon histoire, un esprit bienveillant règne. Après le programme Grande École, j'envisage une poursuite d'études à l'ENA ou à l'École des mines. »

DÉCOUVRIR LE MONDE PROFESSIONNEL

Plus tôt vous expérimenterez le monde du travail, plus facile sera votre insertion professionnelle. Dès que possible, saisissez les occasions de petits jobs, stages et rencontres avec les entreprises.

ZOOM

LA SEMAINE POUR L'EMPLOI

L'Adapt, l'Agefiph et le FIPHP organisent tous les ans, à la mi-novembre, la SEEPH (Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées). Des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés en reconversion... nouent un premier contact avec des entreprises et des associations, lors de nombreux forums ou d'ateliers en petits groupes.

Corine Leconte,
conseillère en insertion
professionnelle, association
Handiuni

« Les stages permettent aux étudiants de décrocher des jobs d'été, des contrats à l'année et de favoriser l'insertion professionnelle. Ils offrent un bon moyen de vérifier le projet professionnel et la compatibilité du métier visé avec le handicap. L'accueil des étudiants en entreprise est préparé en amont grâce à l'évaluation des restrictions liées au handicap et des aménagements nécessaires. Les stages permettent également d'acquérir des compétences enrichissant leur CV et favorisant ainsi l'insertion. C'est important aussi de prendre confiance en soi et de constater que l'on peut travailler malgré le handicap. Ce partenariat renforcé avec les entreprises rassure tout le monde et facilite les embauches. Les associations de ce genre n'existent pas partout en France, c'est un point fort d'avoir cela à Caen. »

DE MULTIPLES OPPORTUNITÉS

Durant vos études, recherchez et multipliez les contacts avec le monde du travail. Des stages en entreprise, à effectuer en France ou à l'étranger, sont obligatoires dans la plupart des formations. Vous pouvez en faire d'autres, si vous le désirez, et tirer parti de nombreuses opportunités.

Partir à l'étranger

Vous découvrirez différentes façons de vivre et améliorerez votre niveau de langue. Il est possible de partir dans le cadre du programme Erasmus + ou avec des bourses spécifiques suivant les pays. Les régions et les départements proposent aussi des aides. Vous devrez prévoir très à l'avance vos conditions de voyage, de logement et de transport, selon vos besoins. Dans certains cas, un accompagnant sera nécessaire.

Alternance

En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, vous pourrez conjuguer études et travail en entreprise. Comme en stage, vous mettrez en pratique vos connaissances et expérimenterez votre choix professionnel sur le terrain.

Forums et visites

Des associations, des entreprises, des universités et des écoles organisent des visites d'entreprises, des ateliers de découverte des métiers et/ou des

forums, qui sont autant d'opportunités pour bénéficier de conseils pour vos démarches et pour rencontrer des employeurs.

Activités de loisir

Si vous pratiquez un sport, en loisir ou en compétition, c'est un atout. Vos activités de loisir, les responsabilités que vous prenez dans des associations ou des clubs prouvent votre volonté, votre dynamisme et vos qualités relationnelles, qui sont importantes pour les recruteurs.

Service civique

Vous pouvez aussi effectuer un service civique, ouvert à tous les jeunes, sans condition de diplôme. Il a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de s'engager au service de la collectivité. Culture, éducation, environnement, sport, santé... les missions peuvent se dérouler dans des domaines très divers.

Petits jobs

Les jobs d'été, de vacances ou de week-end sont aussi un plus sur votre CV. En lien ou non avec votre projet professionnel, ils montrent votre volonté d'être en activité. Lors de ceux-ci, n'ayez pas peur de demander de l'aide ou des explications. Il est normal de ne pas savoir faire quelque chose quand



© ALAIN POTIGNON/ONISEP

on débute. Ce n'est pas forcément dû à votre handicap. Ces expériences sont l'occasion de vous confronter au travail, et de tester les aménagements et adaptations qui vous seront nécessaires dans votre vie professionnelle. ■

VOS DIFFÉRENTS ACCOMPAGNEMENTS

Structures d'aide

à l'insertion professionnelle

À l'université, à l'IUT (institut universitaire de technologie) ou dans votre école, des dispositifs accompagnent tous les étudiants, en situation de handicap ou non, dans leur recherche de stage ou d'emploi. À l'université, il s'agit de l'observatoire de l'insertion professionnelle, parfois désigné sous un autre nom, notamment le BAIP (bureau d'aide à l'insertion professionnelle). Il propose des actions spécifiques, et prépare à la rédaction de CV, de lettres de motivation et aux entretiens de recrutement. Il vous met aussi en relation avec des entreprises.

Structures d'accueil des étudiants en situation de handicap

Le dispositif d'accueil des étudiants en situation de handicap de votre université ou de votre école vous aide à préciser votre projet professionnel, à choisir vos lieux de stage, et accompagne vos démarches. À l'université, il travaille en lien avec l'observatoire de l'insertion professionnelle (ou BAIP).

Enseignants

Dans les lycées, mais aussi dans les universités, IUT, écoles... les enseignants accompagnent également les étudiants dans leur recherche de stage et d'emploi. Ils sont en relation avec le dispositif dédié au handicap de votre établissement. Les étudiants des promotions antérieures peuvent également vous donner des conseils.

Associations

Des associations nationales ou régionales peuvent vous apporter des informations et des contacts. Elles sont centrées sur l'insertion des étudiants en situation de handicap ou sur un type précis de handicap. ■

Lexique

AAH : allocation aux adultes handicapés

Adapt : Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

BAIP : bureau d'aide à l'insertion professionnelle

FIPHP : Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

PCH : prestation de compensation du handicap

SEEPH : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

ZOOM

LE SERVICE CIVIQUE

L'accès des jeunes en situation de handicap au service civique fait partie des priorités de l'Agence du service civique depuis sa création en 2010. Chaque volontaire perçoit une indemnité versée par l'État, qui est intégralement cumulable avec l'AAH (allocation aux adultes handicapés), ainsi qu'une protection sociale complète. Une PCH (prestation de compensation du handicap) et des aides du FIPHP peuvent aussi être mobilisées, sous certaines conditions, pour réaliser une mission de service civique. L'âge limite du service civique est porté à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Consultez le site : www.service-civique.gouv.fr ; ou contactez : handicap@service-civique.gouv.fr.

Quentin, médiathécaire

« Le relais handicap santé de l'université m'a mis en relation avec l'association Handiuni. Cela m'a permis d'effectuer un stage en tant que conseiller de vente chez Cultura. Comme je n'avais pas de master, j'ai décidé d'obtenir un concours par titularisation, également appelé "stagiairisation". J'ai donc postulé en service civique et j'ai été pris en tant que documentaliste dans une école primaire. J'ai été soutenu par la documentaliste et par les différents organismes qui entourent mon service civique, notamment la mission locale, qui m'a trouvé un poste de médiathécaire, renouvelable. »

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

La plupart des métiers vous sont accessibles grâce aux différents aménagements de poste et moyens de compensation possibles. Voici les soutiens dont vous pouvez bénéficier pour trouver le poste qui vous correspond !

ZOOM

L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

Ce nouveau dispositif permet d'accompagner les personnes en situation de handicap au cours de leur carrière professionnelle. Déjà expérimenté dans plusieurs régions, il est généralisé depuis la loi Travail du 8 août 2016. Il permet au travailleur handicapé, dès l'âge de 16 ans, d'être aidé pour trouver un emploi et le conserver. Celui-ci peut bénéficier par exemple de formations, d'une évaluation de ses besoins ou de l'adaptation de son environnement de travail. L'employeur peut également bénéficier d'une aide. L'organisme gestionnaire du dispositif peut être un établissement, un service social ou médico-social, par exemple un Esat (établissement et service d'aide par le travail). Il doit respecter un cahier des charges, défini par l'ARS (agence régionale de santé), précisant les aides apportées, les moyens mobilisés, les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif.

ZOOM

CRÉATION D'ENTREPRISE

Demandeur d'emploi avec la RQTH, vous souhaitez créer votre entreprise ? Votre référent à Pôle emploi ou Cap emploi vous dirigera vers la BGE (boutique de gestion), prestataire de l'Agefiph, qui vérifiera la viabilité de votre projet et vous accompagnera. L'Agefiph peut accorder une aide forfaitaire, à condition d'avoir un apport personnel. En 2018, elle a accompagné 3 600 créations ou reprises d'entreprise. L'association H'up entrepreneurs propose également un accompagnement à la création d'entreprise pour toute personne en situation de handicap.

AIDES POUR LA RECHERCHE D'EMPLOI

Des acteurs institutionnels

Pour trouver l'antenne Pôle emploi la plus proche de votre domicile, appelez le 3949 ou connectez-vous sur www.pole-emploi.fr.

- Complémentaire de Pôle emploi dans le domaine du handicap, le réseau Cap emploi a pour mission de favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé ou dans la fonction publique : conseils, formations, aide au montage de dossiers...

L'Apec (Association pour l'emploi des cadres) propose aux jeunes diplômés des offres d'emploi et de stage, mais aussi des conseils et un accompagnement personnalisés. Consultez le site www.apec.fr.

- Dans chaque établissement d'enseignement supérieur, un dispositif dédié accompagne les étudiants dans leur recherche d'emploi ou de stage. À l'université, il s'agit de l'observatoire de l'insertion professionnelle (ou BAIP).

Des acteurs associatifs

Parallèlement aux structures institutionnelles, différentes associations peuvent vous aider à construire votre projet, puis vous accompagner dans vos recherches de stage et d'un premier emploi. Par exemple, des grandes entreprises se regroupent au sein d'associations pour proposer des stages, un accompagnement ou du tutorat. Plus

récemment, des conventions ont été signées entre les universités, les écoles, les rectorats et les entreprises de certaines régions. D'autres associations d'aide à l'insertion professionnelle, très actives localement, existent.

Vous trouverez plus d'informations dans la rubrique « Vers l'emploi » sur www.onisep.fr/handicap. ■

UN PASSAGE OBLIGÉ : LA MDPH

Pour accéder à ces dispositifs spécifiques d'aide à l'insertion, vous devez être reconnu travailleur handicapé. Les délais d'obtention pouvant être longs, pensez à anticiper votre demande auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) ou de la MDA (maison départementale de l'autonomie) de votre département.

La RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

Elle est attribuée par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) qui siège à la MDPH. Elle vous permet d'obtenir, si besoin, un aménagement de poste de travail, et permet à l'entreprise de satisfaire à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (voir p. 10). Elle permet aussi d'accéder à la fonction publique par un concours ou un recrutement contractuel spécifique. Cependant, même si vous avez obtenu une RQTH, vous n'êtes pas obligé d'en faire état.



© STURTI/ISTOCK.COM

Orientation professionnelle

La décision d'attribution de la RQTH s'accompagne d'une décision d'orientation professionnelle. Dans la majorité des cas, la CDAPH oriente, à sa demande, le travailleur handicapé en milieu ordinaire ou, parfois, en milieu protégé, par exemple en Esat (établissement et service d'aide par le travail). ■

AMÉNAGER SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'aménagement de votre poste et de votre environnement de travail fait partie de votre accompagnement et de votre maintien dans l'emploi.

La médecine du travail

Comme pour tout salarié, après examen de votre santé et de votre poste, le médecin du travail émettra un avis d'aptitude à l'emploi. Lors de la visite médicale d'embauche, abordez avec lui la question des aménagements de votre poste ou de l'organisation de votre temps de travail.

Cap emploi

Service gratuit, Cap emploi accompagne et conseille les personnes en situation de handicap dans la recherche de solutions, et mobilise les ressources techniques, humaines et financières nécessaires à leur réalisation. ■

Lexique

Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

BAIP : bureau d'aide à l'insertion professionnelle

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Esat : établissement et service d'aide par le travail

MDA : maison départementale de l'autonomie

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Émilie, traductrice-relectrice indépendante

« La mission handicap de l'université m'a aidée, notamment pour mon séjour Erasmus qui a demandé beaucoup d'organisation. En effet, je me déplace en fauteuil électrique. J'ai bénéficié de bourses spéciales études handicap me permettant de payer une grosse partie des surcoûts : aides humaines, aide médicalisée, logement pour deux... En master 2, j'ai fait un stage chez une traductrice indépendante qui m'a donné toutes les ficelles pour m'installer. Aujourd'hui, j'ai le statut d'auto-entrepreneur, ce qui me permet une liberté d'organisation adaptée à ma situation de handicap, en fonction de mon état de fatigue et de mes rendez-vous médicaux. »

Retrouvez le témoignage d'Émilie et d'autres jeunes dans Handicap : des parcours vers l'emploi, coll. « Pourquoi pas moi ? ».

ENTRER DANS LA VIE ACTIVE

Vos compétences sont le meilleur atout pour votre recrutement. Les entreprises et la fonction publique sont maintenant organisées pour accompagner les personnes en situation de handicap et adapter au mieux leur poste de travail.

Myriam Henri,
responsable mission
handicap au Crédit Agricole
Normandie Seine

« Avec la digitalisation et la spécialisation des métiers, nous recherchons des conseillers de clientèle de niveau bac+2 minimum, avec des profils commerciaux. Nous employons 5,10 % de personnes en situation de handicap. Ainsi, la mission handicap du Crédit Agricole Normandie Seine accompagne aujourd'hui près de 100 collaborateurs en situation de handicap. Certains bénéficient de bureaux réglables, d'aménagements de temps de travail, de fauteuils ergonomiques, de claviers spécifiques, de logiciels adaptés... L'accompagnement se fait dès la prise de poste au sein des équipes et nous formons aussi les managers qui les accueillent. »

Estelle, contrôleur
des finances publiques

« En parallèle de mon master d'histoire parcours patrimoines à l'université de Caen, j'ai postulé aux Finances publiques. J'ai obtenu un entretien à Nantes, qui s'est orienté sur la personne que j'étais, mon parcours, mes motivations. Le 14 mars, j'ai appris que j'étais reçue. J'avais le choix entre le conseil aux entreprises ou le recouvrement. J'ai choisi le conseil. J'aurais aimé trouvé un poste dans mon domaine mais je ne peux pas passer à côté de l'opportunité d'être recrutée dans la fonction publique à 23 ans. Rien ne m'empêchera, dans quelques années, de passer d'un ministère à l'autre. »

DES COMPÉTENCES AVANT TOUT

Les employeurs, privés ou publics, ont besoin de salariés qui maîtrisent leur cœur de métier et sont capables de travailler en lien avec leurs différents interlocuteurs internes et externes (clients, prestataires...). Ce sont vos compétences qui importent (formation et savoir-être) ainsi que votre capacité à agir dans différentes situations. Pour Myriam Henri, responsable de la mission handicap au Crédit Agricole Normandie Seine, un jeune en situation de handicap doit avant tout « diversifier ses compétences, son parcours professionnel, valoriser ses aptitudes et ne pas se censurer. C'est un candidat comme un autre ». ■

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

Restez à l'écoute du marché. Informez-vous sur les secteurs porteurs, les métiers de demain. Rapprochez-vous du monde du travail : visites, participation à des forums, stages, etc. N'hésitez pas à aller vers les entreprises. Les stages sont une occasion de découverte réciproque. Ils vous permettent de découvrir des métiers, mais aussi de montrer ce que vous pouvez apporter à l'entreprise. Les employeurs recherchent avant tout des salariés motivés et dynamiques. « Pour des métiers au sein de nos sièges, nous avons souvent besoin de CDD (contrats à durée déterminée). Cela peut permettre aux personnes en

situation de handicap de découvrir notre entreprise », précise Myriam Henri.

Préparez-vous aussi à vous adapter à des environnements différents. Les entreprises recrutent avant tout des personnes ouvertes au changement, et on n'occupe pas qu'un seul poste au cours de sa vie professionnelle. Avec un bon niveau de qualification et des compétences, vous serez mieux armé sur le marché de l'emploi. ■

UNE RELATION À CONSTRUIRE AVEC VOTRE EMPLOYEUR

Les employeurs se sont organisés pour prendre en compte le handicap dans leur politique de ressources humaines, et ce, à tous les niveaux.

La plupart des moyennes et grandes entreprises ont une mission handicap, le plus souvent rattachée au service ressources humaines et/ou au responsable diversité ou RSE (responsabilité sociétale des entreprises). « Chaque année, trois à quatre groupes de contrats de professionnalisation sont mis en place dans l'entreprise. Pour chacun des groupes, ce sont deux places réservées pour des personnes en situation de handicap », poursuit Myriam Henri. Le correspondant handicap local vous accompagnera tout au long de votre parcours. Renseignez-vous auprès des entreprises dans lesquelles vous postulez.

En revanche, dans les petites entreprises qui n'ont pas d'accord ou de mission handicap, le dirigeant peut



© ALAIN POTIGNON/ONISEP

demander l'appui de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), pour vous accompagner. Quant à la fonction publique, elle a la même obligation d'emploi que le secteur privé. Les personnes en situation de handicap peuvent être recrutées par la voie générale du concours ou par une voie contractuelle spécifique. Des correspondants handicap locaux sont désignés par l'État, les collectivités territoriales et les établissements de santé.

Lors de vos entretiens d'embauche ou de recherche de stage, sachez expliquer précisément vos besoins pour renseigner les chargés de recrutement sur les aménagements nécessaires du poste pour lequel vous candidatez. Ensuite, l'employeur mettra en place l'aménagement de votre poste et de vos conditions de travail, avec l'appui de la médecine du travail et d'un ergonome, si besoin, pour assurer votre intégration dans les meilleures conditions. ■

Lexique

Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Corinne Colombo, experte handicap et diversité, Bayer

« Il est indispensable que les jeunes en situation de handicap s'engagent dans des études supérieures sans se censurer. Les entreprises ont besoin de jeunes diplômés, et le vivier des jeunes diplômés en situation de handicap est encore réduit. Il faut que le jeune se fasse connaître, n'hésite pas à exprimer ses besoins de compensation. Il n'y a pas que le tiers temps supplémentaire aux examens : une multitude d'aménagements sont possibles, que ce soit pour les examens, dans le parcours d'études et ensuite pour le poste de travail. Les universités, mais aussi les entreprises, peuvent faire preuve de créativité dans le développement des compensations qu'elles mettent en place. Les réponses peuvent et doivent être individualisées, pour répondre aux besoins spécifiques de chacun. »

Étienne, project manager

« Malentendant de naissance, mon parcours scolaire a été classique. Après un bac S (scientifique), je suis entré dans une école d'ingénieurs avec prépa intégrée. J'ai bénéficié d'un aménagement en faisant les 2 premières années en 3 ans. Tout au long de mon parcours scolaire, l'orthophoniste, les enseignants spécialisés et mes parents m'ont aidé. Puis, au lycée Rodin, tout était facilité pour nous. En école d'ingénieurs, j'ai bénéficié de l'aide de la mission handicap, de soutien scolaire en anglais et d'une tutrice. Les missions handicap des sociétés de services informatiques dans lesquelles je suis allé en stage ont été un vrai soutien. »

Retrouvez le témoignage d'Étienne et d'autres jeunes dans Handicap : des parcours vers l'emploi, coll. « Pourquoi pas moi ? ».

UN AVENIR ACCESSIBLE

La loi du 11 février 2005 a introduit une nouvelle notion, celle de l'accessibilité « à tout pour tous ». Elle se concrétise progressivement au sein de vos études et de votre insertion sociale et professionnelle.

ZOOM

DES ÉTUDES SUPÉRIEURES POUR UN ACCÈS À L'EMPLOI

Selon une étude sur le parcours de plus de 450 anciens étudiants en situation de handicap, la très grande majorité d'entre eux (79 %) avaient bien identifié, au moment de leur entrée dans l'enseignement supérieur, le domaine dans lequel ils voulaient trouver leur futur emploi. Si leur handicap a joué un rôle dans le choix et le lieu de leurs études, du logement et des stages, il n'a pas eu de conséquences sur la suite de leur parcours de formation et d'accès à l'emploi. La plupart ont bénéficié d'aménagements au cours de leurs études et de leurs examens. Ils en ont été généralement satisfaits, mais ils sont nombreux à évoquer une importante fatigabilité. Cependant, plus des trois quarts ont obtenu un diplôme d'un niveau supérieur à bac + 2. Pour leur insertion professionnelle, ils ont mobilisé leur réseau (famille, proches) avant les acteurs de l'accompagnement à l'emploi. Peu d'entre eux mentionnent la reconnaissance institutionnelle de leur handicap durant leur recherche d'emploi.

Source : « Enquête : des études supérieures pour un accès à l'emploi », 2014, www.santesih.com.

UN OBJECTIF : L'ACCESSIBILITÉ AU QUOTIDIEN

Corollaire de la compensation individualisée du handicap, l'accessibilité est aujourd'hui conçue comme le droit pour tous « d'accéder à tout », en tout lieu et à tout moment. Tous les aspects de la vie sont concernés : l'éducation, l'emploi, le logement, la citoyenneté, les transports, la santé, la vie culturelle et sportive, et l'accès à l'information. Elle tient donc une place essentielle dans la législation et la réglementation actuelles.

L'accessibilité favorise l'autonomie et la participation à la vie citoyenne et sociale des personnes en situation de handicap, quel que soit ce dernier. Il s'agit de concevoir un environnement, un produit ou un service utilisable par tout public, quels que soient son âge et ses capacités.

L'accessibilité offre ainsi la possibilité pour tous, en situation de handicap ou non, de bénéficier du même service avec un usage identique dans l'avenir. ■

LE DOMAINE DES ÉTUDES ET DU TRAVAIL

L'accessibilité du cadre bâti, de la communication, de l'information et des savoirs est essentielle pour votre vie étudiante et votre vie professionnelle. Indépendamment des personnes en situation de handicap, elle est utile à tout un chacun. Les aides à la communication pour les personnes sourdes et malentendantes, comme le sous-

titrage TV ou l'affichage visuel des informations, concernent un large public. D'autres exemples peuvent être cités, comme les aides pédagogiques, l'accès au contenu des cours par la prise de notes et l'adaptation de documents. Enfin, l'objectif d'accessibilité des informations en ligne conduit à améliorer l'ergonomie des sites Internet et à faciliter la navigation de tous les internautes. ■

LE DOMAINE PUBLIC, CITOYEN ET CULTUREL

Le cadre bâti

La mise en accessibilité des ERP (établissements recevant du public), des transports et de la voirie poursuit sa progression, malgré des retards. L'horizon de leur accessibilité complète a été fixé à 2024 (voir p. 6).

Vie culturelle et citoyenne

L'accessibilité ne concerne pas seulement l'accès à un bâtiment pour un public handicapé moteur, mais aussi toute la vie culturelle et citoyenne. Aller voter, se rendre au cinéma ou au théâtre, visiter une exposition... autant d'activités allant de soi pour tout un chacun, mais qui peuvent se révéler compliquées pour des personnes en situation de handicap, sourdes ou aveugles par exemple.

L'accessibilité, c'est donc aussi proposer à tous des ressources, des outils permettant d'utiliser un lieu, un service, un produit... en étant le plus autonome possible.



© MARINO/STOCK.ADOBE.COM

Des exemples à suivre

Les boucles magnétiques permettent aux personnes sourdes et malentendantes appareillées d'assister à une séance de cinéma tout en profitant d'un son amplifié. Dans certains musées, des reproductions tactiles d'œuvres d'art permettent aux personnes aveugles ou malvoyantes de s'en créer

une image mentale. Le français facile à lire et à comprendre permet à un public présentant des troubles cognitifs de comprendre des textes abstraits. De nombreux aménagements et aides techniques existent déjà ; d'autres restent à créer ou à imaginer. Le numérique est d'ailleurs une source considérable d'innovation. ■

Lexique

ERP : établissement recevant du public

LPC : langue française parlée complétée

Suaps : service universitaire des activités physiques et sportives

Serge Vittecoq,
professeur agrégé d'EPS

Cet ancien directeur du Suaps (service universitaire des activités physiques et sportives) et du service handicap de l'université du Havre en est convaincu :

« **L'accessibilité est importante. Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir exercer un sport comme les autres et avec les autres. Il faut les mettre en confiance et en sécurité, et les accueillir avec technicité mais surtout avec cœur. De plus en plus de clubs sportifs sont mixtes (valides-handicapés). C'est un progrès qui va dans le sens d'une démarche inclusive. Partager ensemble une activité permet aux personnes valides de mieux comprendre les difficultés des personnes handicapées, mais aussi de changer le regard porté sur leurs facultés d'adaptation, leurs potentiels, qui se révèlent souvent au travers de leurs pratiques. »**

ZOOM

L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'accessibilité du numérique et des supports de communication est essentielle pour que les personnes en situation de handicap puissent accéder en toute autonomie à l'information : sur Internet, à la télévision, dans la rue. Pour ce faire, il existe de nombreuses aides techniques : terminal braille, synthèse vocale, choix des polices, codage LPC (langue française parlée complétée), contraste, pictogramme, sous-titrage, français facile à lire et à comprendre...

ÉTUDES ET HANDICAP À L'UNIVERSITÉ

Le relais handicap santé travaille en collaboration avec tous les services et composantes de l'université de Caen Normandie pour accompagner tous les étudiants en situation de handicap depuis l'accueil des néo-bacheliers jusqu'au soutien à l'insertion professionnelle.

Nathalie Moulin,
responsable de la scolarité,
UFR des sciences
à l'université de Caen

« Mon service est chargé de l'accueil et du suivi des étudiants pour leur scolarité. En cas de situation de handicap, nous faisons tout notre possible pour mettre en œuvre les aménagements préconisés par le médecin afin de rétablir l'équité entre les étudiants. Nous essayons, dans la mesure de nos possibilités, d'offrir les meilleures conditions de réussite d'études malgré le handicap, sans pour autant tomber dans de la discrimination positive. Des rendez-vous tout au long de l'année permettent d'échanger sur le déroulement des études et les difficultés rencontrées. Nous travaillons en partenariat, dans le cadre d'un projet d'établissement, et formons tout un réseau autour de l'étudiant pour l'aider, du début à la fin de l'année, à étudier dans de bonnes conditions. »

Lexique

EOI : espace orientation insertion

IUT : institut universitaire de technologie

LSF : langue des signes française

LPC : langue française parlée complétée

RHS : relais handicap santé

SUMPPS : service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

UFR : unité de formation et de recherches

À QUI S'ADRESSER ?

Si vous souhaitez poursuivre vos études à l'université, contactez dès que possible le RHS (relais handicap santé). Il peut vous accompagner dans vos démarches d'inscription et vous organiser une visite des locaux. Si vous avez besoin d'un accompagnement pédagogique, le RHS vous proposera des dispositifs spécifiques ou vous orientera vers des structures spécialisées : le SUMPPS (service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) pour l'accompagnement médico-psycho-social ; l'EOI (espace orientation insertion) et l'association Handiuni pour la construction de votre projet professionnel. Le RHS travaille en collaboration avec chacune des composantes de l'établissement (UFR, IUT...). C'est un lieu d'accueil et d'écoute. Toutes les informations que vous confiez restent strictement confidentielles. Pour solliciter un aménagement des conditions d'examen, de concours ou de scolarité, vous devrez suivre la procédure en ligne sur le portail <http://vie-etudiante.unicaen.fr/sante-handicap/> et rencontrer le médecin référent handicap qui, à la suite de l'évaluation de vos besoins de compensation, fera des préconisations.

AMÉNAGEMENTS D'ÉTUDES

Les aménagements d'études sont par principe accordés et mis en œuvre par le RHS en lien avec le SUMPPS.

Aides pédagogiques et humaines

- Aménagement de l'emploi du temps
- Relais auprès des enseignants
- Assistance pédagogique
- Tutorat
- Interprétation en LSF ou LPC
- Aide à la récupération de cours

Aides techniques

- Transcription en braille ou adaptation de documents en gros caractères
- Photocopies gratuites
- Prêt de matériels (dictaphone, clé USB, logiciels spécifiques...)
- Prêt de badges d'accès parking

AMÉNAGEMENTS D'EXAMENS

Les aménagements d'examens préconisés par le médecin du SUMPPS doivent obtenir l'accord de la composante (département dans lequel vous suivez vos études) :

- majoration du temps ;
- assistance d'un secrétaire ;
- utilisation de matériel (plage braille, ordinateur) ;
- participation d'intervenants spécialisés en modes de communication (LSF, LPC).

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Vous pouvez télécharger le « Guide d'accueil de l'étudiant en situation de handicap » sur le portail <http://vie-etudiante.unicaen.fr/sante-handicap/>.



DR PICQUE, médecin référent handicap à l'université de Caen Normandie

Une équipe pluridisciplinaire

Au sein du SUMPPS (service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé), une équipe, composée de médecins, d'infirmières, de psychologues, d'un psychiatre et d'assistantes sociales, met tout en œuvre pour faciliter le parcours des étudiants en situation de handicap.

➤ Qu'est-ce que le SUMPPS ?

« Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé a une mission d'accueil, d'écoute, de conseil, d'intégration et d'évaluation des besoins de compensation du handicap dans le cadre des études et/ou des examens. Un accompagnement médico-psycho-social, assuré par une équipe pluridisciplinaire, peut être mis en place pour tout étudiant en situation de handicap reconnu, ou non par la MDPH. Notre rôle ne s'arrête pas au handicap. L'accompagnement concerne tout ce qui serait susceptible d'entraver la bonne réussite dans les études. »

➤ Quels conseils avez-vous pour les futurs étudiants en situation de handicap ?

« Le maître mot est l'anticipation ! Discutez avec l'enseignant référent de votre lycée et prenez contact avec l'université le plus tôt possible. N'attendez pas d'avoir le bac ou que vos vœux sur Parcoursup soient validés pour nous contacter. Se rencontrer, pendant votre année de terminale, vous donnera l'occasion de découvrir le campus, de vérifier la compatibilité du projet d'études avec le handicap, de prévoir le recrutement d'une aide humaine au sein de la promo dès le jour de la rentrée. Cela permet de démarrer l'année dans les meilleures conditions possibles et d'éviter les délais d'attente pour l'obtention du premier rendez-vous. »

➤ Comment les aménagements sont-ils mis en place ?

« L'accompagnement se fait par le biais d'une ou de plusieurs consultations pour une évaluation des besoins. De ces entretiens peuvent découler des préconisations d'aménagements d'études mis en place par le RHS (relais handicap santé), et d'aménagements d'examens dont la mise en œuvre relève de la responsabilité de la filière dans laquelle vous vous inscrivez. Le SUMPPS est une structure de prévention, nous ne faisons pas de prescriptions médicales mais nous travaillons en lien avec le secteur libéral et avec toutes les composantes de l'université. »



Le maître mot est l'anticipation !
Prenez contact avec l'université le plus tôt possible.



ZOOM

LES MISSIONS D'HANDIUNI

Les principales missions de l'association Handiuni sont : le travail sur le projet et l'insertion professionnelle, l'information sur les droits, l'aide à la recherche d'emploi (CV, lettres, simulations d'entretien) et la mise en relation avec des professionnels via les enquêtes métier et les stages.

OSEZ LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Il est possible de partir en séjour d'études ou en stage à l'étranger quand on est en situation de handicap... à condition de bien construire son projet, d'anticiper les difficultés et de bien s'entourer.

Julien Soreau,
responsable du pôle égalité
des chances-diversité
de l'EM Normandie

« Le pôle égalité des chances-diversité de l'EM Normandie assure l'accompagnement des étudiants en situation de handicap et gère plus globalement la politique handicap de l'école. Pour les projets de mobilité internationale, nous recueillons en amont des informations sur les procédures de nos partenaires universitaires en matière d'aménagements de la scolarité. Ainsi, l'étudiant peut choisir sa destination en toute connaissance de cause. Une fois son choix effectué, nous essayons, dans la mesure du possible, de transférer les aménagements de la scolarité dans l'établissement d'accueil. Nous travaillons aussi avec les étudiants sur la recherche de logement lorsque la situation le nécessite. Une attention particulière est également portée sur la continuité du suivi médical. »

CONSTRUIRE SON PROJET

De plus en plus d'étudiants en situation de handicap sont tentés par des séjours à l'étranger pendant leurs études. Plusieurs raisons justifient cet engouement : améliorer son anglais, enrichir son CV, découvrir de nouvelles cultures, développer son autonomie. Les contraintes et les appréhensions liées au handicap peuvent compliquer ou freiner le projet de mobilité internationale. « Malgré le handicap, une mobilité internationale doit être encouragée. Il faut s'inspirer des témoignages de ceux qui sont déjà partis, et construire son projet en s'appuyant sur des structures qui vous accompagnent », encourage Jean-Jacques Malandain, président de Handisup Normandie. ■

PRÉPARER SA MOBILITÉ

Une année de préparation est nécessaire pour organiser tous les aspects de votre mobilité. À l'université, vous devez vous renseigner auprès du bureau des relations internationales de votre établissement et auprès du service handicap. Vous y trouverez des informations sur les opportunités

de mobilité et des conseils pour la constitution des dossiers. L'association Handisup Normandie propose aux étudiants des mini-séjours préparatoires pour évaluer la faisabilité du projet de mobilité internationale, prendre des contacts et surtout dissiper les appréhensions. ■

FINANCER SON DÉPART

Selon les destinations, des aides financières sont possibles à condition d'anticiper plusieurs mois à l'avance. Le programme européen Erasmus + accorde aux étudiants en situation de handicap des financements supplémentaires, qui complètent la bourse « classique ». Financée par la région Normandie, le Pass Monde études supérieures est une aide à la mobilité individuelle à destination des étudiants normands. Vous pouvez également bénéficier, entre autres, de l'aide à la mobilité internationale, des accords et bourses spécifiques et des prêts étudiants. N'hésitez pas à faire des demandes auprès du conseil régional, des mairies et des entreprises. ■



CAMILLE, 24 ans, ingénieure en agriculture

Une immersion pour progresser en anglais

Camille a effectué, pendant sa 4^e année de formation d'ingénieur UniLaSalle, un stage de 5 mois à Canberra, en Australie. Elle revient sur cette expérience enrichissante professionnellement, socialement et culturellement.

➤ S'immerger dans une autre culture

« J'ai effectué ce stage pour améliorer mon anglais. Dyslexique, l'apprentissage des langues m'a toujours demandé beaucoup d'efforts. J'ai fini par me censurer. L'immersion totale dans un pays anglophone m'a donc permis de lever cette barrière de la langue et de pouvoir tenir des conversations en anglais. »

➤ Enrichir mon CV

« J'ai reçu un accompagnement de mon école d'ingénieurs UniLaSalle pour la rédaction et l'envoi des CV aux entreprises. J'ai été acceptée dans un institut de recherche à Canberra. Ma mission consistait à caractériser six variétés de riz, avec un outil de phénotypage, afin d'améliorer les rendements et la résistance des plants. Les logiciels que nous utilisions dans le cadre professionnel étaient très intuitifs. Mon handicap n'a pas été un frein. Pour compenser ma dyslexie, j'ai mis en place, depuis quelques années, et avec l'aide de l'école, des méthodes qui me facilitent la lecture des textes scientifiques (surlignage, choix de couleurs et de polices faciles à lire, mises en forme de textes). Je dispose également de logiciels spécifiques pour la lecture et la rédaction en français et en anglais. L'équipe dans laquelle je travaillais était vraiment à mon écoute. Une collègue en particulier prenait le temps de me donner des explications en utilisant des mots simples en anglais. Pour le logement, j'ai d'abord été accueillie par mon maître de stage avant de trouver une colocation. »

➤ Tirer un bilan positif

« Au début, je rencontrais des difficultés pour m'exprimer en anglais et comprendre les mots, surtout avec l'accent australien. Au fur et à mesure des mois, la situation s'est améliorée et j'ai appris à parler de manière fluide. Ce stage a également conforté mon projet professionnel : je souhaite me diriger vers la recherche et le développement dans le domaine de la biologie végétale. J'aime l'innovation et je veux participer à l'agriculture de demain. Sur le plan social, j'ai pu me faire des amis que j'ai gardés, participer à des sorties culturelles, découvrir de nouvelles activités. J'ai pris conscience que l'on s'enrichit au contact d'autres cultures. »



« Grâce à cette mobilité, je suis sortie de ma zone de confort et j'ai gagné en autonomie. »



ZOOM

LES CONSEILS DE CAMILLE

« Il faut anticiper les aspects administratifs de la mobilité pour ne pas rencontrer de difficultés sur place. J'ai dû par exemple changer de visa en Australie, pendant mon stage, par manque d'information. Il faut préparer tous les aspects de son séjour : logements, transports, santé, langues... et ne pas hésiter à se faire accompagner. D'ailleurs, mon école m'a beaucoup aidée sur le plan matériel et humain pour me permettre de mener ce projet de mobilité, mais aussi pour obtenir mon diplôme, et aujourd'hui encore dans ma recherche d'emploi. J'ai aussi eu la chance d'être soutenue par mes parents parce que le séjour à l'étranger a un coût financier important. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'aujourd'hui il existe de nombreux dispositifs pour accompagner les étudiants en situation de handicap et que tout est possible ! »

ADRESSES UTILES

DES SITES RESSOURCES

Enseignement supérieur

La rubrique « Étudiants en situation de handicap » du site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, regroupe de nombreuses informations: les coordonnées des responsables des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap, les ressources proposées par chaque établissement, ainsi que des informations générales sur la vie étudiante et l'insertion professionnelle : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24670/etudiants-en-situation-de-handicap.html

Onisep

Le site www.onisep.fr propose des informations sur les formations, les métiers et l'emploi, les démarches et les parcours de scolarité jusqu'à la première insertion professionnelle.

L'espace « Handicap » apporte des compléments d'information pour les spécificités liées au handicap : www.onisep.fr/handicap

Consultez également l'application et le site mobile Total Accès de l'Onisep : <http://mobile.onisep.fr/totalaccs>

Affaires sociales

Le site du secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées présente des dossiers et des informations sur la politique sociale du handicap en France et les démarches facilitant l'inclusion des personnes en situation de handicap. www.handicap.gouv.fr

STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

À l'université

Dans le cadre de leur mission d'accompagnement des étudiants vers l'emploi, les observatoires de l'insertion professionnelle (ou BAIP, bureaux d'aide à l'insertion professionnelle) informent sur les offres d'emplois et de stages des entreprises partenaires. Certains proposent des aides à la préparation des entretiens d'embauche et coopèrent avec les structures d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Le bureau des stages et/ou des carrières

Dans les autres établissements d'enseignement supérieur, il existe le plus souvent un service des stages et/ou des carrières. Il met en relation les étudiants avec le monde du travail, relaie les offres de stages ou d'emplois, les candidatures, et accompagne les étudiants dans leur recherche.

Pôle emploi

Pour rechercher un emploi, la première démarche est l'inscription comme demandeur d'emploi à Pôle emploi. Elle donne des droits et est obligatoire pour bénéficier des services de Cap emploi (voir p. 23). Un n° unique pour contacter Pôle emploi : le 3949. www.pole-emploi.fr

Autres ressources

Les missions des associations d'anciens élèves, ou « alumni », comprennent l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants issus d'un même établissement d'enseignement supérieur. Dans les municipalités, un élu est généralement en charge du handicap et connaît bien les ressources locales sur le plan économique et social.

VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CIO (centres d'information et d'orientation)

CALVADOS

CIO Bayeux
38 avenue George Clémenceau
14400 BAYEUX
☎ 02 31 22 46 62
@ cio.bayeux@ac-caen.fr

CIO Caen
8 rue Chanoine Saint-Pol
14000 CAEN
☎ 02 31 85 48 09
@ cio.caen2@ac-caen.fr

CIO Hérouville-Saint-Clair
CIDEME/CIO - 1 place de l'Europe
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
☎ 02 31 95 21 90
@ cio.herouville@ac-caen.fr

CIO Lisieux
Rue Pierre Colombe
14100 LISIEUX
☎ 02 31 48 21 50
@ cio.lisieux@ac-caen.fr

CIO Vire Normandie
51 rue André Halbout
14500 VIRE NORMANDIE
☎ 02 31 95 21 90
@ cio.vire@ac-caen.fr

EURE

CIO Bernay-Pont-Audemer
12A rue Stanislas Delaquaize
(ancien tribunal)
27500 PONT-AUDEMER
☎ 02 32 08 90 82
@ 0271291g@ac-rouen.fr

CIO Évreux
1 rue Georges Bernard
27000 ÉVREUX
☎ 02 32 39 34 48
@ cio.evreux@ac-rouen.fr

CIO Louviers-Vernon
14 rue Tatin
27400 LOUVIERS
☎ 02 32 08 90 21
@ 0271417u@ac-rouen.fr

Antenne du CIO de Louviers-Vernon
5 rue des carreaux
27200 VERNON
☎ 02 32 51 11 22
@ 0271292h@ac-rouen.fr

MANCHE

CIO Avranches

1 rue Saint-Martin
50302 AVRANCHES Cedex
☎ 02 33 58 72 66
@ cio.avranches@ac-caen.fr

CIO Cherbourg-en-Cotentin

78 rue de la Duché
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
☎ 02 33 53 53 21
@ cio.cherbourg@ac-caen.fr

CIO Saint-Lô

108 rue Bellevue
50000 SAINT-LÔ
☎ 02 33 57 01 91
@ cio.saintlo@ac-caen.fr

ORNE

CIO Alençon

82 boulevard de Strasbourg
61000 ALENÇON
☎ 02 33 26 59 50
@ cio.alencon@ac-caen.fr

CIO Flers

18 rue Henri Laforest
61100 FLERS
☎ 02 33 66 34 32
@ cio.flers@ac-caen.fr

CIO L'Aigle

8 rue René Vivien
61300 L'AIGLE
☎ 02 33 24 22 84
@ cio.laigle@ac-caen.fr

SEINE-MARITIME

CIO Dieppe

Ilôt Saint-Jacques
3 espace de Ventabren
BP 156
76204 DIEPPE Cedex
☎ 02 35 84 28 08
@ 0760152c@ac-rouen.fr

Antenne du CIO de Dieppe

9 rue de Verdun
BP 83
76260 EU
☎ 02 35 86 43 05
@ 0762407d@ac-rouen.fr

CIO Elbeuf

25 rue Camille Randoing
76500 ELBEUF
☎ 02 32 08 90 09
@ cio.elbeuf@ac-rouen.fr

CIO Fécamp

95 rue Jules Ferry
76400 FÉCAMP
☎ 02 32 08 99 93
@ cio.fecamp@ac-rouen.fr

CIO Le Havre

17 quai de Southampton
76600 LE HAVRE
☎ 02 32 08 98 41
@ cio.le-havre-sud@ac-rouen.fr

CIO Lillebonne

25 rue Henri Messager
76170 LILLEBONNE
☎ 02 32 08 97 38
@ cio.lillebonne@ac-rouen.fr

CIO Neufchâtel-en-Bray

Espace Victor Hugo
Rue Jean Jaurès
BP 50
76270 NEUFCHÂTEL-EN-BRAY
☎ 02 32 08 91 23
@ cio.neufchatel@ac-rouen.fr

CIO Rouen Centre

106 avenue de Bretagne
76100 ROUEN
☎ 02 32 08 98 20
@ cio.rouen-centre@ac-rouen.fr

CIO Rouen Centre - Site de MONT-SAINT-AIGNAN

Rectorat 2
2 rue du Docteur Fleury
76130 MONT-SAINT-AIGNAN
☎ 02 32 08 95 75

CIO Rouen Sud

106 avenue de Bretagne
76100 ROUEN
☎ 02 32 08 98 20
@ cio.rouen-sud@ac-rouen.fr

Relais Sup

Rectorat 2
2 rue du Docteur Fleury
76130 MONT-SAINT-AIGNAN
☎ 02 32 08 92 35 ou 36
@ relais-sup@ac-rouen.fr

DSDEN (direction des services départementaux de l'Éducation nationale)

DANS L'ACADÉMIE DE CAEN

DSDEN du Calvados

2 place de l'Europe
BP 90036
14208 HÉROUVILLE-
SAINT-CLAIR Cedex
☎ 02 31 45 95 00
www.ac-caen.fr/dsden14

DSDEN de la Manche

12 rue de la Chancellerie
BP 442
50002 SAINT-LO Cedex
☎ 02 33 06 92 00
www.ac-caen.fr/dsden50

DSDEN de l'Orne

Cité administrative
Place du Général Jean Bonnet
CS 40020
61013 ALENÇON Cedex
☎ 02 33 32 50 50
www.ac-caen.fr/dsden61

DANS L'ACADÉMIE DE ROUEN

DSDEN de l'Eure

24 boulevard Chauvin
CS 22203
27022 ÉVREUX Cedex
☎ 02 32 29 64 00
@ www.ia27.ac-rouen.fr

DSDEN de la Seine-Maritime

5 place des Faïenciers
76037 ROUEN Cedex
☎ 02 32 08 98 00
@ www.ia76.ac-rouen.fr

Maison de l'éducation au Havre

33 rue du Père Flavigny
76620 LE HAVRE
☎ 02 35 22 22 22
@ ia76lehavre@ac-rouen.fr

Rectorat

Académie de Caen

168 rue Caponière
BP 46184
14061 CAEN Cedex 1
☎ 02 31 30 15 00
www.ac-caen.fr

Académie de Rouen

25 rue de Fontenelle
76037 ROUEN Cedex 1
☎ 02 32 08 90 00
www.ac-rouen.fr

Service d'accueil des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur

UNIVERSITÉ

CAEN NORMANDIE

Relais handicap Santé

Campus 1 - Bât. A
Bureau AC063/AC064
Université de Caen Normandie
Esplanade de la Paix - CS 14032
14032 CAEN Cedex 5
☎ 02 31 56 59 73
@ deve.accueil.handicap@unicaen.fr

UNIVERSITÉ

LE HAVRE NORMANDIE

Service handicap

Bât. UFR sciences et techniques - RDC
25 rue Philippe Lebon
76600 LE HAVRE
@ service-handicap@listes.univ-le-havre.fr

UNIVERSITÉ

DE ROUEN NORMANDIE

Espace handicap

Maison de l'Université - 2^e étage
2 place Émile Blondel
76821 MONT-SAINT-AIGNAN Cedex
☎ 02 32 76 92 51
@ handicap@univ-rouen.fr

Service académique de l'information et de l'orientation

Académie de Caen

168 rue Caponière
BP 46184
14061 CAEN Cedex1
☎ 02 31 30 15 00
www.ac-caen.fr

Académie de Rouen

25 rue de Fontenelle
76037 ROUEN Cedex 1
☎ 02 32 08 92 21
www.ac-rouen.fr

Service d'orientation universitaire

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

Espace orientation insertion
Campus 1 - Bât. D
3^e étage - Porte DR 364
Esplanade de la Paix
CS 14032
14032 CAEN Cedex 5
☎ 02 31 56 55 12
@ orientationinsertion@unicaen.fr
www.unicaen.fr

UNIVERSITÉ LE HAVRE NORMANDIE

SUIO (service universitaire d'information et d'orientation)
Maison de l'Étudiant
50 rue Jean-Jacques Rousseau
76600 LE HAVRE
☎ 02 32 74 42 29
@ suio@univ-lehavre.fr
www.univ-lehavre.fr

UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE

MIO (mission information orientation)
24 bis rue Jacques Boutrolle
D'Estaimbuc (Place Colbert)
76130 MONT-SAINT-AIGNAN
☎ 02 32 76 93 73
@ mio@univ-rouen.fr
www.univ-rouen.fr

VERS L'EMPLOI

Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)

Délégation régionale de l'Agefiph
Immeuble Les Galées du Roi - 5^e étage
30 rue Gadeau de Kerville-Saint-Sever
76107 ROUEN Cedex 1
☎ 0 800 11 10 09
www.agefiph.fr

Cap emploi

CALVADOS

Cap emploi
4-6 rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT-CONTEST
☎ 02 31 93 24 24

MANCHE

Cap emploi
173 rue Antoine Lavoisier
ZAC Croix-Carrée
50180 AGNEAUX
☎ 02 33 72 55 10

Cap emploi - Antenne de Cherbourg-Octeville
Place Jean Moulin
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

ORNE

Cap emploi
48 rue Lazare Carnot
BP 278
61008 ALENÇON CEDEX
☎ 02 33 31 01 31

SEINE-MARITIME

Cap emploi Rouen-Dieppe
22 place Gadeau de Kerville
Immeuble Blaise Pascal
76100 ROUEN
☎ 02 35 03 74 68
www.capemploi.net

Cap emploi - Antenne de Dieppe
2 rue du château d'eau
76200 DIEPPE

Cap emploi Le Havre
58 rue du Général Chanzy
76600 LE HAVRE
☎ 02 35 22 71 21

EURE

Cap emploi de l'Eure
4 place Alfred de Musset
27000 ÉVREUX
☎ 02 32 28 43 64

Chambre des métiers et de l'artisanat

Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Normandie
10/14 rue Claude Bloch
CS 15205
14074 CAEN Cedex 5
☎ 02 32 18 06 40
@ contact@crma-normandie.fr
www.crma-normandie.fr

Site de Rouen
27 rue du 74^e régiment d'infanterie
Immeuble Hastings
CS 11153
76176 ROUEN Cedex
☎ 02 31 53 25 34

Cité des métiers

Cité des métiers de Normandie
115 boulevard de l'Europe
76100 ROUEN
☎ 02 32 18 82 80
www.citedesmetiersnormandie.fr

Missions locales

Les missions locales ont pour mission d'aider les jeunes dans leur insertion professionnelle. Elles accueillent des jeunes de 16 à 25 ans, les informent et les accompagnent dans l'accès à l'emploi.
Retrouvez toutes les informations sur les missions locales de Normandie sur : www.missionslocalesnormandie.fr

VIE QUOTIDIENNE

Associations

Handisup Normandie
Rue Lavoisier
76821 MONT-SAINT-AIGNAN Cedex
☎ 02 32 76 92 52
www.handisup.asso.fr

Handiuni
Université de Caen Normandie,
Esplanade de la Paix
Bât. L5 - Bureaux SE.S15 et SE.S16
14 000 CAEN
☎ 02 31 56 58 53
@ contact@handiuni.fr

Crij (centre régional information jeunesse Normandie)

Crij - Site de Rouen
84 rue Beauvoisine
76000 ROUEN
☎ 02 32 10 49 49
www.crijnormandie.fr

Crij - Site de Caen
16 rue Neuve Saint-Jean
14000 CAEN
☎ 02 31 27 80 80
www.crijnormandie.fr

Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires)

Crous Caen Normandie
23 avenue de Bruxelles
BP 85153
14070 CAEN Cedex 5
☎ 02 31 56 63 00
www.crous-normandie.fr

Crous Rouen Normandie
135 boulevard de l'Europe
76100 ROUEN
☎ 02 30 06 02 76
www.crous-normandie.fr

Antenne Crous du Havre
117 rue Casimir Delavigne
76600 LE HAVRE
☎ 02 35 19 74 74
www.crous-normandie.fr

Antenne Crous d'Évreux
Cité universitaire de l'Itton
14 rue Nicolas Copernic
27000 ÉVREUX
☎ 02 32 33 79 14
www.crous-normandie.fr

ORGANISMES RESSOURCES

Conseil régional de Normandie

Site de Caen
Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
CS 50523
14035 CAEN Cedex 1
☎ 02 31 06 98 98

Site de Rouen
5 rue Robert-Schuman
CS 21129
76174 ROUEN Cedex
☎ 02 35 52 56 00
www.normandie.fr

Conseils départementaux

**Conseil départemental
du Calvados**
Hôtel du Département
1 rue Daniel Huet
BP 20520
14035 CAEN Cedex 1
☎ 02 31 57 14 14
www.calvados.fr

**Conseil départemental
de la Manche**
Hôtel du Département
98 route de Candol
50050 SAINT-LÔ Cedex
☎ 02 33 05 55 50
www.manche.fr

Conseil départemental de l'Orne
Hôtel du Département
27 boulevard de Strasbourg
CS 30528
61017 ALENÇON Cedex
☎ 02 33 81 60 00
www.orne.fr

**Conseil départemental
de la Seine-Maritime**
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
CS 56101
76101 ROUEN Cedex
☎ 02 35 03 55 55
www.seinemaritime.fr

Conseil départemental de l'Eure
Hôtel du Département
14 boulevard Georges Chauvin
CS 72101
27021 ÉVREUX Cedex
☎ 02 32 31 50 50
www.eure-en-ligne.fr

MDPH (maisons départementales des personnes handicapées)

CALVADOS

MDPH
17 rue du 11 novembre
14000 CAEN
☎ 02 31 78 91 75

EURE

MDPH
11 rue Jean de la Bruyère
CS 23246
27032 ÉVREUX Cedex
☎ 02 32 31 96 13
☎ Numéro vert 0800 881 605
www.mdph27.fr

MANCHE

MDPH
586 rue de l'Exode
50000 SAINT-LÔ
☎ 02 33 05 55 50

ORNE

MDPH
13 rue Marchand Saillant
BP 169
61005 ALENÇON Cedex
☎ 02 33 15 00 31

SEINE-MARITIME

MDPH
13 rue Poret de Blosseville
76100 ROUEN
☎ 02 32 18 86 87
www.seinemaritime.net/handicap

Des antennes-relais de la MDPH assurent également un accueil de proximité du public. Retrouvez toutes les informations sur : www.seinemaritime.fr.

Utas (unité territoriale d'action sociale)
1 avenue Pasteur
76200 DIEPPE

Centre médico-social Henri Dunant
5 rue Henri Dunant
76400 FÉCAMP

Utas (unité territoriale d'action sociale)
89 boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE

Centre médico-social
31 rue du Dr Zamenhof
76190 YVETOT

Centre médico-social
6 rue Jean Jaurès
76270 NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

Tourisme & Handicap

Découvrez en Normandie les activités proposées par le label Tourisme & Handicap
www.normandie-tourisme.fr/tourisme-et-handicap-538-1.html



TÉLÉPHONE



TCHAT



MAIL

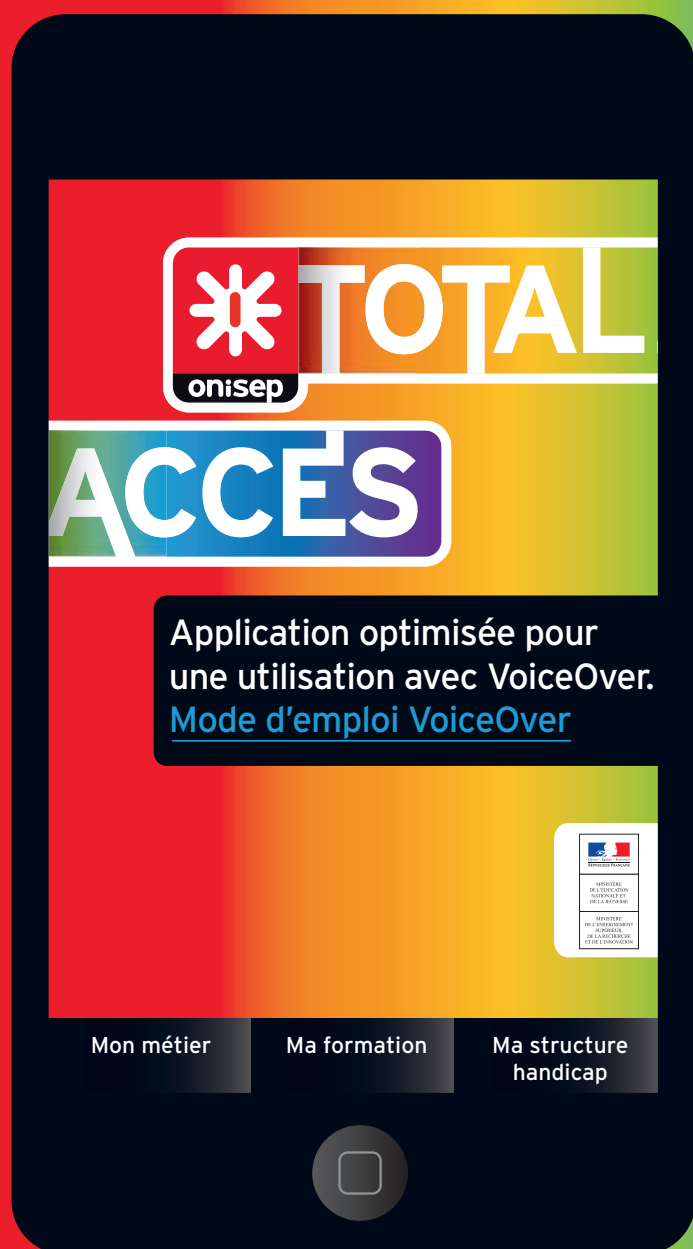


**Les conseillers
de l'Onisep répondent
à vos questions
sur les formations,
les métiers
et l'orientation.**



**RETROUVEZ AUSSI
MONORIENTATIONENLIGNE
SUR VOTRE MOBILE
ET TÉLÉCHARGEZ L'APPLI**

L'APPLI MOBILE DE L'ONISEP ACCESSIBLE



*DISPONIBLE
GRATUITEMENT
SUR L'APP STORE
ET GOOGLE PLAY*

Retrouvez **Total Accès**
et toutes les infos sur les études
et l'insertion professionnelle
des jeunes en situation
de handicap sur

www.onisep.fr/Formation-et-handicap

www.facebook.com/OnisepHandicap

DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'EMPLOI

*S'orienter vers l'enseignement supérieur, un sésame pour l'emploi ?
Ce numéro de la collection « Handi+ » vous donne des clés pour mener
vos études supérieures dans les meilleures conditions, et pour ouvrir
les portes du monde professionnel.*

*La première partie présente les aides humaines, techniques et pédagogiques
dont vous pouvez bénéficier pour faciliter la réussite de vos études supérieures.
La deuxième partie est consacrée à l'insertion professionnelle, étape décisive,
en particulier pour des jeunes en situation de handicap. Elle vous aide
à vous projeter et à vous positionner sur une première opportunité d'emploi.
La troisième partie, régionale, recense dans un carnet d'adresses
les ressources pour votre orientation dans l'enseignement supérieur
puis vers l'emploi. Des témoignages d'étudiants et de jeunes professionnels,
ainsi que des avis d'experts, mettent en lumière la variété des parcours possibles.*

*En espérant que ces pages vous inciteront à vous engager dans des études
supérieures pour construire votre avenir.*

